

LA LETTRE DU CAD

Bulletin d'information du Centre d'Actions pour le Développement



572 violations documentées en 2022

Devant la presse nationale et internationale, le CAD a rendu public, le 22 février 2023, son rapport annuel sur l'état des droits humains en République du Congo. Cette date coïncide avec celle de la publication du rapport annuel précédent (22/2/2022). Le 22 février semble devenir une date rituelle.

"Contre-pouvoirs supprimés, droits fondamentaux bafoués : un réel obstacle au progrès" est le titre de ce rapport qui peint un tableau très sombre de la situation des droits humains dans le pays. Le CAD, dans ce rapport, fait remarquer une contradiction énorme entre l'affirmation solennelle des droits humains et leur négation tragique dans la pratique. 572 violations ont été documentées. Ce chiffre ne représente nullement la réalité sur le terrain. Il ne s'agit que de la partie visible de l'iceberg vue par le CAD. Comme l'année passé, le Gouvernement congolais a sérieusement manqué à ses obligations nationales et internationales. Disparitions forcées, torture, détention arbitraire, homicides illégaux, crimes de la police contre la jeunesse, non prise en compte de la présomption d'innocence, usage excessif de la force, conditions de détention mortelles, expulsions forcées, atteintes aux droits à la santé, à l'éducation et à un niveau de vie satisfaisant... sont les atteintes les plus répandues. Les violations systémiques des droits humains semblent être un choix affirmé des autorités congolaises. Pour le chargé d'affaires à l'ambassade de la Belgique, le CAD et la société civile congolaise doivent saisir l'opportunité du prochain cycle de l'Examen périodique universel (EPU) à Genève pour évoquer la situation du Congo.

Trésor Nzila

DANS CE NUMÉRO

572 VIOLATIONS DOCUMENTÉES EN 2022

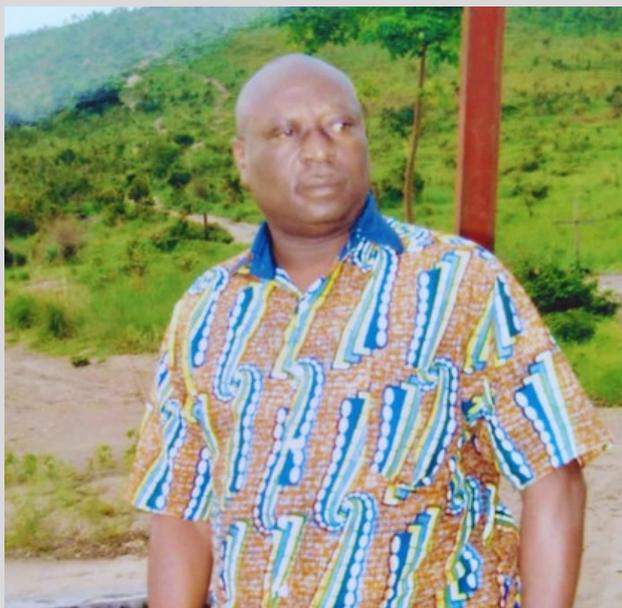
LIBÉREZ LÉONARD MBARUSHA

INTERDICTION D'EXPORTATION DES GRUMES

QUAND LE BONHEUR DES UNS IMPOSE LA MISÈRE AUX AUTRES

LES DROITS DES FEMMES: UNE QUESTION DES DROITS HUMAINS

LA GRÈVE EST UN DROIT CONSTITUTIONNEL



LIBÉREZ LÉONARD MBARUSHA

Léonard Mbarusha, 63 ans, réfugié rwandais, est victime des accords de coopération entre le Rwanda et la République du Congo. Deux dictatures qui mettent à mal les libertés fondamentales de leurs concitoyens. Léonard Mbarusha est arbitrairement détenu à Brazzaville depuis 2015 sans jugement. Il est très souffrant et sa santé nécessite des soins spécifiques. Son état de santé se dégrade fortement depuis qu'il est en détention, privé de soins adaptés. Les autorités congolaises lui dénie le droit à la vie. En lui refusant la liberté malgré le caractère foncièrement arbitraire de son maintien en détention, les autorités congolaises semblent le condamner à mourir à petit feu en prison. Léonard Mbarusha a droit à la vie. Il faut lui garantir la possibilité de se soigner et de construire une nouvelle vie digne et satisfaisante.

GLENN BOUKA

Interdiction d'exportation des grumes

Le secteur forestier est officiellement la deuxième source de financement du pays avec environ 5,6% de contribution au PIB. Pendant 22 ans, les sociétés forestières ont dicté leur volonté sur l'exportation des grumes malgré l'existence d'une loi l'interdisant. Corruption, clientélisme, faiblesse de l'administration... ont longtemps handicapé cette mesure aux conséquences écologiques, économiques et sociales encourageantes. Sujet très préoccupant au niveau de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), les chefs d'États et de Gouvernements avaient décidé en 2020 d'impulser la transformation plus poussée du bois. Mais les États tergiversent. Depuis l'année passée, le CAD, en partenariat avec Environmental Investigation Agency (EIA), est en compagnie pour soutenir les efforts de la CEMAC en général, et ceux du Gouvernement congolais en particulier sur ce dossier. Le secteur forêt procure environ 7000 emplois directs et 1500 emplois indirects au Congo. La transformation plus poussée du bois va assurément augmenter l'assiette fiscale et générer plus de débouchés économiques. C'est dans ce contexte que le 21 février 2023, le CAD a réuni des acteurs du secteur privé bois, des journalistes, la société civile, les administrations publiques clés ainsi que des structures administratives indépendantes comme la



Vue des participants

Haute autorité de lutte contre la corruption.

En soutenant le Gouvernement sur cette question, le CAD entend promouvoir les droits économiques et socio-culturelles notamment les conditions sociales et économiques essentielles à une vie digne et libre.

Dimitri SOBÉKÉLA

ANNONCES

- Ouverture du bureau de liaison CAD Ouesso le 1er mars 2023
- Lancement du projet "Appui à la gouvernance locale et formation des élus locaux en République du Congo" le 31 mars 2023
- Forum pour la Démocratie et l'État de droit au Congo, étape 3 Nkayi, le 15 avril 2023

Vos remarques et suggestions nous permettent de nous améliorer. Pour toutes remarques, écrivez-nous à

cadev.cg@gmail.com



Présentation du rapport sur le parc national Ntokou-Pikounda



Une vue des participants

Le 10 mars courant le CAD a organisé une réunion de présentation des conclusions de sa mission de suivi des droits humains dans le Parc national Ntokou-Pinkounda (PNNP). Cette réunion a permis de rassembler une vingtaine de participants venant des structures étatiques que non-étatiques, y compris des partenaires techniques et financiers de la République du Congo. Cinq délégués des communautés locales et autochtones ont pris part à cette rencontre. Ce travail de recherche mené par le CAD en novembre 2022 révèle une situation extrêmement préoccupante marquée par des évictions forcées, la violence des écogardes, la confiscation des droits existentiels et l'extrême précarité. Les trois communautés visitées ont vu un grand nombre de leurs campements traditionnels de pêche détruits, leurs droits humains bafoués et leurs modes de subsistance sérieusement anéantis.



Les panelistes

Dans ce rapport intitulé : « Parc national Ntokou-Pikouda : quand le bonheur des uns impose la misère aux autres », le CAD fait observer l'absence de conformité entre le PNNP et la législation en vigueur dans le pays. Le rapport montre aussi que WWF, gestionnaire du parc, agit en flagrante contradiction avec ses propres politiques et engagements sociaux. Suite à la présentation des conclusions de ce rapport, la Banque mondiale a annoncé explorer la possibilité de soutenir la résolution de certains problèmes qui touchent ce parc national. Le plaidoyer se poursuit.

Monica NGALULA

Droit de manifester : un meeting de l'opposition interdit

Dans un communiqué de presse du 24 mars, le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) a déploré le caractère systématique et problématique de l'interdiction de manifestations en République du Congo, et a appelé les autorités de Brazzaville à garantir dorénavant le droit inaliénable de manifester et d'exprimer librement des revendications en public.



Il n'est plus possible de manifester au Congo Brazzaville. Le régime trouve sans cesse des artifices pour réprimer les manifestations et faire taire des critiques. Pourtant, la Constitution congolaise, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et bien d'autres textes garantissent la liberté d'association et de manifestation. Le Mouvement Républicain, parti politique de l'opposition, qui avait appelé à manifester le 25 mars 2023 pour rendre un hommage à feu Guy Brice Parfait Kolelas, principal opposant décédé en pleine élection présidentielle de mars 2021, et pour parler de l'actualité nationale, a été interdit de tenir sa manifestation par arrêté préfectoral du 23 mars. Le Préfet a strictement interdit la manifestation et a fait planer la menace d'interpellation des organisateurs en cas de non-respect à sa mesure d'interdiction. Or, cette manifestation a été interdite pour la première fois le 9 mars 2023 au motif que ce parti politique n'était pas reconnu officiellement. Le 13 mars, le Mouvement Républicain a présenté la preuve de son existence légale et confirmé la tenue de la manifestation le 25 mars. Le 21 mars, les organisateurs ont été reçus par les autorités préfectorales. Finalement, le 23 mars, le Préfet a interdit la manifestation sous prétexte de « détenir des éléments irréfutables susceptibles d'écorner le tissu social et de troubler la tranquillité publique ». En interdisant systématiquement les manifestations pacifiques, le régime de Brazzaville ne laisse aux congolais que le recours à la désobéissance qui pourrait déboucher à des actes de violence.

Trésor NZILA



Les droits des femmes: une question des droits humains



La condition de la femme est un élément essentiel à prendre en compte dans la construction d'un Etat de droit. En dépit des avancées légales, les femmes sont toujours confrontées à des obstacles dans l'exercice de leurs droits les plus fondamentaux parce qu'elles sont femmes. Rappelons que les droits des femmes sont des droits humains. Ils doivent être observés en tout temps, car les femmes doivent jouir pleinement de leurs droits, sans être victimes de discriminations ou de violences. Lutter pour l'égalité c'est garantir le droit à la santé, l'accès à une éducation de qualité, à la protection contre toute forme de violence, à la participation à la vie politique, etc. Ceux-ci sont essentiels dans la construction d'une société juste, égalitaire et respectueuse des droits humains. Les gouvernants, les organisations internationales, la société civile ou chaque individu ont un rôle à jouer pour faire progresser la cause des droits des femmes. Il est donc important de continuer les sensibilisations à ce sujet, promouvoir l'éducation et l'autonomisation des femmes, renforcer les lois et les politiques en faveur des droits des femmes et garantir leur mise en œuvre effective.

Luce Bénédicte GANGOUÉ

La grève est un droit constitutionnel

Bien qu'étant consacré par la constitution du 25 octobre 2015, le droit de grève et les libertés syndicales sont foulés au pied par les autorités congolaises. Intimidations, désinformation, interdiction d'accès aux médias d'État... est la stratégie des autorités du pays pour répondre aux revendications légitimes des partenaires sociaux. Le dernier mouvement de grève des enseignants a été cassé par les mêmes méthodes.

Après réception de l'avis de grève lancé le 2023 par la plateforme syndicale de l'éducation nationale, le Ministre de l'enseignement technique a reçu les syndicalistes pour une réunion de prise de contact. A la surprise de ces derniers, le reportage diffusé sur la chaîne nationale faisait état de la levée pure et simple de la grève : une manipulation de l'information visant clairement à fragiliser le mouvement social. Pour ces syndicalistes, la grève est le seul moyen d'expression syndicale car toutes les autres formes de revendications sont soumises au régime de l'autorisation préalable.

'' *Puisque je ne voulais pas signer ces accords, j'ai subi des menaces, y compris des menaces de mort*'' témoigne un syndicaliste.

Le droit de grève est un droit constitutionnel. Empêcher les syndicalistes d'exercer ce droit est une attaque contre la démocratie.

Guerschom GOBOUANG

Ce numéro a été réalisé avec le soutien de:



NATIONAL
ENDOWMENT
FOR
DEMOCRACY

SUPPORTING FREEDOM AROUND THE WORLD



SECURING LANDS, SUSTAINING LIVES



environmental
investigation
agency

La Lettre du CAD

Auteur: Centre d'Actions pour le Développement

Directeur de publication: Trésor NZILA KENDET

Rédaction: Trésor NZILA, Dimitri SOBÉKÉLA, Monica NGALULA, Glenn BOUKA, Luce Bénédicte GANGOUÉ,

Guerschom GOBOUANG

Propriété: CAD



1620 avenue des 3 Martyrs, Batignolles

cadev.cg@gmail.com www.cad-cg.org

(00242) 05 533 07 63 / 06 607 20 25



@242CAD



CAD Congo



Na Moni

« Na Moni », j'ai vu en français, est une application mobile qui permet de faciliter la documentation des violations des droits humains au Congo.

« Na Moni » donne la possibilité à toute personne témoin ou victime d'une violation des droits humains de faire une signalisation.

www.cad-cg.org